



Charte de gouvernance du Groupe de Place Robustesse

Table des matières

1.	Introduction.....	2
2.	Missions et périmètre du Groupe de Place Robustesse	2
3.	Gouvernance	3
3.1.	Membres	3
3.2.	Structure du groupe	4
3.3.	Organisation des Cellule de crise de place	5
3.4	Admission et devoirs des membres	5
3.4.1.	Admission d'un nouveau membre	5
3.4.2.	Fiche d'identification.....	5
3.4.3.	Confidentialité	5
4.	Fonctionnement du GPR	7
4.2	Fonctionnement « en crise ».....	7
4.1	Fonctionnement « hors crise ».....	7
4.1.1	La stratégie d'exercice.....	7
4.2.2	Réunion plénière du groupe de Place Robustesse	8
4.2.3	Les groupes de travail.....	8
5.	Outils	9
6.	Revue de la charte de Gouvernance	9

1. Introduction

Le Groupe de Place Robustesse (GPR) contribue à la résilience de la Place financière de Paris en assurant une coordination face aux crises susceptibles d'affecter le bon fonctionnement des infrastructures et acteurs clés du secteur. Il a pour vocation principale de partager des informations essentielles en situation de crise, dans le but de renforcer la résilience de la Place. Ces échanges se font dans un cadre strictement confidentiel. Créé en 2005 sous l'impulsion de la Banque de France, le GPR fédère les principaux acteurs financiers autour d'un cadre structuré de gestion des incidents et de renforcement de la robustesse collective.

La charte de gouvernance définit les principes d'organisation et de fonctionnement du GPR. Elle précise les objectifs du dispositif, les modalités de collaboration entre ses membres, ainsi que la structure de gouvernance et d'interaction avec les Cellules de Crise de place (CCP).

2. Missions et périmètre du Groupe de Place Robustesse

Le GPR coordonne la gestion des crises opérationnelles de la Place financière. Placé sous la présidence de la Direction générale de la Stabilité financière et des Opérations de la Banque de France, il rassemble les principaux acteurs du secteur afin de renforcer la résilience du système financier face aux chocs opérationnels exogènes.

Le GPR vise, par la coordination et le partage d'informations, à prévenir toute perturbation majeure susceptible de paralyser durablement le fonctionnement du système financier. Son périmètre couvre les crises opérationnelles (cyberattaque, pandémie, catastrophe naturelle, défaillance d'un prestataire critique, etc.) ayant un impact systémique sur l'ensemble de la Place financière ; il exclut les incidents affectant uniquement un acteur sans conséquence significative sur le secteur.

Le GPR s'inscrit dans l'écosystème des dispositifs de gestion de crise à l'échelle européenne et internationale en lien avec des initiatives telles que le groupe EU-SCICF et le protocole G7 du Cyber Expert Group.

3. Gouvernance

3.1. Membres

Présidé par le/la Directeur(trice) générale de la Stabilité financière et des Opérations de la Banque de France, le GPR associe à la fois des acteurs du secteur public et du secteur privé, représentés majoritairement par le responsable continuité d'activité :

- les établissements de crédit et assimilés (BNP Paribas, BPCE, Caisse des dépôts et consignations, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, HSBC Continental Europe, La Banque Postale, Société Générale) ;
- acteur du secteur assurantiel (Axa, Covéa, Groupama, Scor)
- les infrastructures de marché (ABE Clearing, Euroclear, Euronext, Groupement des Cartes Bancaires, LCH SA, STET) ;
- la Banque de France ;
- les autorités de supervision et de régulation : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), Autorité des marchés financiers (AMF) ;
- le Haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère de l'Économie et des Finances ;
- la direction générale du Trésor ;
- l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) ;
- la Fédération bancaire française ;
- les Présidents des quatre cellules de crise de Place (liquidité interbancaire, fiduciaire, communication et moyens de paiement scripturaux), rassemblant des experts de chaque ligne métier des entités membres du GPR, la Banque de France et aussi des prestataires non-membres du GPR mais essentiel pour la gestion de crise autour de ces thématiques centrales pour le secteur financier lors d'une crise.

Le Secrétariat du Groupe de place robustesse (SGPR) :

La Banque de France assure le pilotage et l'animation du GPR. Une cellule dédiée au sein de la direction en charge des Infrastructures de marchés financiers assure son animation et son secrétariat. L'équipe du secrétariat permet ainsi de faciliter les échanges au sein du dispositif, d'assurer la logistique de gestion de crise et de permettre l'évolution du dispositif par le biais de travaux menés tout au long de l'année.

3.2. Structure du groupe

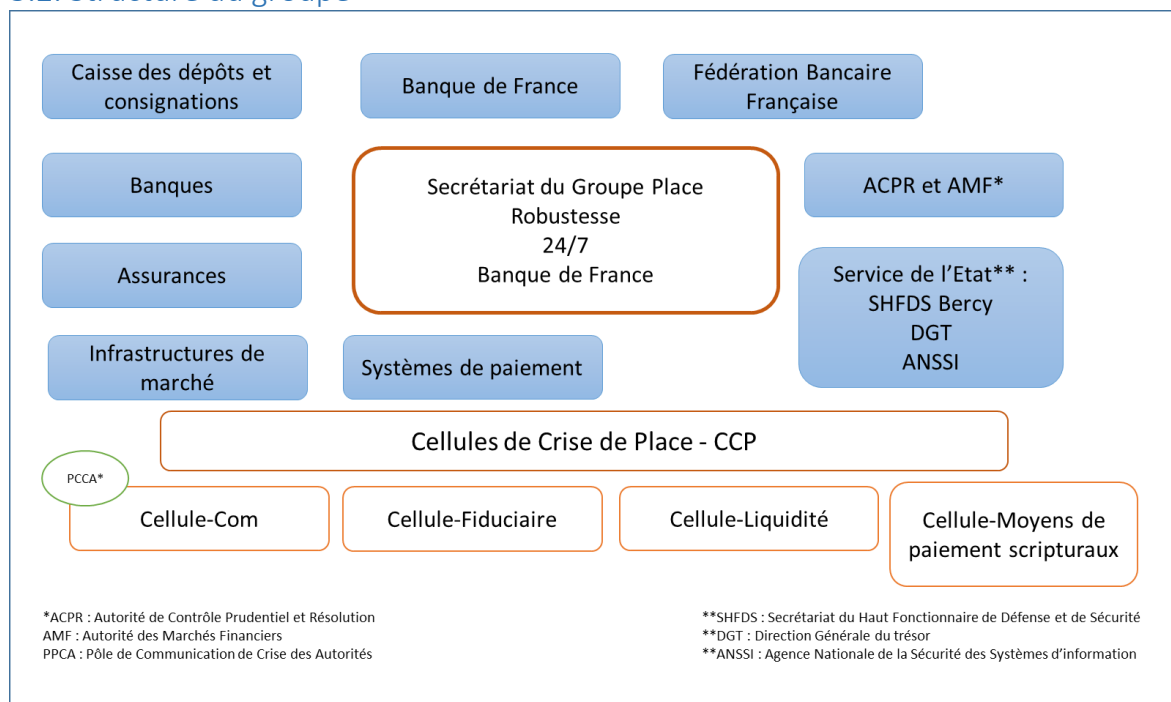


Figure 1 structure du GPR

Le GPR s'appuie sur quatre CCP indépendantes, réunissant experts du secteur public et privé autour de thématiques stratégiques :

1. liquidité ;
2. fiduciaire ;
3. moyens de paiements scripturaux ;
4. communication.

Les CCP fonctionnent de manière autonome au quotidien, mais sont en coordination étroite avec le Secrétariat en cas d'incident significatif.

Cette articulation vise une remontée rapide de l'information, un partage en temps réel et une prise de décision collective si nécessaire. L'objectif opérationnel de cette organisation est triple :

- évaluer rapidement la situation à l'échelle de la Place financière ;
- partager efficacement les informations entre les acteurs clés ;
- adapter les décisions à la nature et aux impacts de la crise.

Le dispositif est flexible pour s'ajuster à différents types de crises et à leurs impacts sur les processus critiques du GPR.

3.3. Organisation des Cellule de crise de place

Les CCP sont des entités de gestion de crise placées sous l'autorité du GPR. Elles sont présidées par des acteurs opérationnels et réunissent des experts selon les principales thématiques de la place financière : liquidité ; fiduciaire ; moyens de paiement scripturaux et communication.

Ces cellules permettent une gestion de crise ciblée lorsqu'un incident n'affecte qu'un pan spécifique de l'activité et ne reflète pas nécessairement une crise systémique. Chaque CCP dispose de moyens techniques pour faire de la gestion de crise en propre.

Une cellule de coordination des communications (CCP-communication) favorise la collaboration et les échanges entre les communicants des différentes entités de la place financière. Par ailleurs, un pôle de communication de crise des autorités (PCCA) permet de mettre en place une communication institutionnelle efficace et harmonisée en situation de crise.

3.4 Admission et devoirs des membres

3.4.1. Admission d'un nouveau membre

Il appartient au Président du GPR d'admettre un nouveau membre. Cette décision tient compte des avis formulés par les membres sur la candidature d'un nouveau membre. Ces avis sont formulés sur le fondement des critères définis (en annexe).

3.4.2. Fiche d'identification

Chaque entité désigne des représentants pour siéger au sein du GPR. Afin de formaliser leur intégration, chaque personne nommée doit remplir une fiche d'identification. Ce document permet d'identifier les interlocuteurs privilégiés du groupe et constitue un outil essentiel pour maintenir un annuaire à jour, notamment en contexte de gestion de crise.

La fiche d'identification facilite la gestion et l'actualisation des membres du GPR. Elle recense des informations générales sur les participants, ainsi que leurs rôles spécifiques (participation aux réunions plénières, accréditations, etc.).

Sa mise à jour est assurée par les RCA (Responsables des représentants de chaque entité), dans les cas suivants :

- lors de l'arrivée d'un nouveau participant (création) ;
- en cas de modification des informations (mise à jour) ;
- lors du départ d'un participant (suppression).

3.4.3. Confidentialité

Le partage d'informations au sein GPR est strictement confidentiel afin de garantir son bon fonctionnement et d'instaurer un climat de confiance entre les établissements membres. Cette confidentialité repose sur deux piliers essentiels :

- un engagement de confidentialité formalisé qui établit un cadre juridique clair pour la protection des informations échangées au sein du groupe ;
- une collaboration continue en dehors des crises, à travers des réunions, des groupes de travail et des exercices réguliers, permettant aux membres de mieux se connaître et d'apprendre à travailler ensemble de manière efficace.

Cette approche vise à favoriser une coopération efficace en période de crise, en assurant que les acteurs clés partagent librement les informations nécessaires à la prise de décision collective.

4. Fonctionnement du GPR

Le GPR s'articule autour de deux phases :

- hors crise : une phase d'anticipation et de préparation à la gestion de crise, en particulier au travers de la réalisation d'exercices de simulations de crises opérationnelles majeures et d'actions de sensibilisation. Les exercices organisés annuellement, contribuent à éprouver le dispositif de gestion de crise ;
- en crise : un diagnostic précis de la situation et, dans la mesure du possible, coordonner une réponse collective adaptée. Cette phase inclut l'évaluation de l'impact systémique de la crise, la mobilisation des CCP, le partage d'information, la prise de décisions stratégiques et la mise en œuvre des actions correctives nécessaires à notre main.

Par ailleurs, en parallèle des deux phases, des processus d'amélioration continue et de sensibilisation sont mis en œuvre. Après chaque crise ou exercice, un retour d'expérience est réalisé afin d'identifier les enseignements à tirer et d'ajuster les dispositifs au travers de plans d'actions définis et validés par le GPR. Cette démarche contribue à renforcer progressivement la robustesse de la Place financière.

4.2 Fonctionnement « en crise »

Le fonctionnement du GPR en crise repose sur le diagnostic de la situation et la coordination des décisions de gestion de crise prises individuellement ou en commun.

En cas de crise, la décision d'activer le GPR est prise par le/la Directeur(trice) de la Direction de l'Innovation et des Infrastructures de Paiement de la Banque de France. Une demande d'activation peut être formulée par tout membre du Groupe de Place, en fonction des critères définis dans le protocole de gestion de crise.

Le GPR est doté de plusieurs modes d'activation lors d'un incident ou d'une gestion de crise. Le détail de son fonctionnement est détaillé dans son protocole de gestion de crise.

4.1 Fonctionnement « hors crise »

Le GPR travaille à renforcer l'anticipation et la préparation de la Place au moyen de l'organisation annuelle d'exercices de simulation de crises opérationnelles majeures. Ces simulations contribuent au test et à l'amélioration du dispositif de gestion de crise.

4.1.1 La stratégie d'exercice

Sur la base de ses travaux, le GPR déploie une stratégie d'exercices visant à :

- tester la capacité de coordination entre les membres du Groupe, son pilote et les CCP ;
- renforcer la réponse collective face aux crises à impact opérationnel ;
- identifier et mettre en œuvre des solutions concrètes pour améliorer la résilience.

Cette stratégie est présentée en réunion plénière du GPR, puis soumise à validation à la majorité de ses membres.

4.2.2 Réunion plénière du groupe de Place Robustesse

Le GPR se réunit formellement au moins deux fois par an pour faire évoluer son dispositif et prioriser ses actions.

Les principales décisions concernant l'amélioration du dispositif, le lancement de nouveaux projets et l'organisation des groupes de travail du GPR sont présentées par le SGPR puis discutées et prises collectivement. Ces décisions font l'objet d'une validation à la majorité lors des réunions plénières, garantissant une gouvernance partagée et un engagement de l'ensemble des membres.

4.2.3 Les groupes de travail

Le GPR s'appuie sur des groupes de travail permanents.

Les groupes de travail constituent un outil structurant de la gouvernance du GPR. Leur intégration permet de maintenir un engagement actif des acteurs et d'ancrer une démarche proactive en matière de résilience opérationnelle. Ces groupes sont composés de membres du GPR, sur la base du volontariat.

En travaillant tout au long de l'année sur des thématiques de préparations aux crises et de préparation aux exercices ainsi que les mécanismes de réponse, ces groupes contribuent à :

- identifier les vulnérabilités potentielles ;
- tester des solutions concrètes ;
- anticiper les évolutions des risques ;
- améliorer les dispositifs existants.

Ils jouent également un rôle important dans la création de synergies entre les membres, en favorisant les échanges réguliers et en consolidant une culture commune du risque.

Pour compléter ce dispositif, le GPR organise régulièrement des réunions d'information, conférences et webinaires, afin de renforcer la sensibilisation aux menaces émergentes et de maintenir une veille active sur les risques opérationnels.

5. Outils

Le GPR dispose de deux outils pour opérer en temps de crise :

- un système d'audioconférence et d'alerte, capable de notifier instantanément l'ensemble des membres via plusieurs canaux (courriel, SMS, appel) afin de déclencher et coordonner une réunion de crise ;
- une plateforme de partage d'informations, conçue pour collecter, structurer et diffuser rapidement les données essentielles. Cet outil participe à une information homogène entre tous les membres, facilitant la prise de décision face aux évolutions de la situation.

6. Revue de la charte de Gouvernance

Cette charte de gouvernance fait l'objet d'un examen régulier, au minimum une fois par an, et est mise à jour par le SGPR en cas d'évolution significative de la gouvernance ou du fonctionnement du GPR. Ces modifications sont soumises à approbation lors des pléniers du GPR.